



Le bureau d'information du Programme de PVBI déménage au centre ville

L'échange d'information sur les projets (EIP) et le Programme de protection de la valeur des biens immobiliers (PVBI) sont maintenant géré au bureau de l'Initiative de la région de Port Hope au 5, rue Mill Sud, dans le centre ville de Port Hope.

Le public est invité à faire un saut au bureau, situé au bout de la rue Walton, pour discuter avec le personnel ou prendre de l'information sur les projets de Port Hope et de Port Granby.

Parmi les renseignements sur les projets qui ont été publiés récemment, mentionnons les documents relatifs aux permis du projet de Port Hope et le nouveau Rapport d'étude sur l'évaluation

environnementale (EE) du projet. Le public peut également consulter des études sur la santé à Port Hope, l'EE du projet de Port Hope et le registre public fédéral où sont consignés les commentaires du public formulés à l'intention des autorités fédérales.

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi. Cependant, si vous ne pouvez pas venir nous voir en personne, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Voici nos coordonnées :

Téléphone : 905 885 0291
Télécopieur : 905 885 9344
Courriel : info@phai.ca
Site Web : www.phai.ca

Programme d'échange d'information sur les projets et de protection de la valeur des biens immobiliers

5, rue Mill Sud
 Port Hope (Ont.) L1A 2S6

Téléphone : 905 885 0291
 Télécopieur : 905 885 9344

Courriel : info@phai.ca
 Site Web : www.phai.ca

Also available in English



Canada



Le Programme
 d'EIP bouge
 Voir page 8

Automne 2009

Bulletin de nouvelles



Légende : La présidente de la Chambre de commerce de Port Hope, Jeanine Huffman (deuxième à gauche), parle en faveur du projet à l'audience de la CCSN, qui a eu lieu le 26 août à Port Hope. On peut voir à sa droite des membres de l'équipe responsable du projet et des employés de la CCSN.

La CCSN octroie un permis au projet de Port Hope!

Ça y est! Nous en sommes maintenant à la phase de conception détaillée!

Le 16 octobre 2009, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a octroyé à Énergie atomique du Canada limitée (EACL) un permis de cinq ans pour entreprendre le projet de Port Hope.

Grâce à cette importante décision, l'Initiative de la région de Port Hope (IRPH) fait un pas de plus vers la construction de l'installation de gestion des déchets radioactifs de faible activité à long terme et au nettoyage des sites

contaminés à Port Hope.

La CCSN a rendu sa décision après des audiences publiques qu'elle a tenues à Port Hope les 26 et 27 août 2009. La Commission a tenu compte de plus de 100 interventions orales et écrites de résidents de Port Hope et de la région, l'écrasante majorité d'entre eux appuyant la demande de permis.

« La décision d'octroyer le permis est un grand pas pour la collectivité et le projet de Port Hope, déclare Christine Fahey, directrice du projet de l'IRPH. Cela nous permet d'aller de l'avant non seulement en ce qui a trait à la conception de la nouvelle installation, mais aussi pour ce qui est d'un certain nombre d'autres activités qui aideront le projet à s'approcher de son but, l'élimination et la gestion sécuritaire à long terme des déchets historiques radioactifs de faible activité. »

Pour savoir ce qui se passera ensuite, voir la page 3.

Dans le présent numéro

- 2 Le BGIRPH dirige le projet
- 3 Et après?
- 4 Les programmes de surveillance vont bon train
- 6 Pour répondre à vos questions
- 7 Le Programme de PVBI travaille dans l'ombre

Le BGIRPH nommé organisme fédéral responsable de l'Initiative de la région de Port Hope

Une nouvelle organisation, le Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope (BGIRPH), est maintenant responsable de la gestion de l'Initiative de la région de Port Hope.

Le BGIRPH prend le relais du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA), qui a géré l'Initiative de la région de Port Hope de 2001 jusqu'à l'hiver dernier.

L'équipe de gestion du BGIRPH s'appuie sur une solide expérience et une grande expertise pour amener le projet de Port Hope et le projet de Port Granby aux prochaines phases. Elle rassemble des ressources de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) et de Ressources naturelles Canada (RNCAN). RNCAN est le promoteur du projet et fournit le financement. EACL gère les projets de Port Hope et de Port Granby ainsi que les processus de réglementation, et TPSGC attribue et gère les principaux contrats.

Au cours des prochains mois, le bureau de Port Hope du BGIRPH prendra de l'expansion, car il embauchera du personnel qui devra réaliser les activités de plus en plus nombreuses associées au projet de Port Hope. Parmi ces activités, mentionnons la conception détaillée, les programmes de surveillance environnementale et la planification préalable à la construction.

Voici les membres de l'équipe de gestion du BGIRPH :



Équipe de gestion du projet de Port Hope (assis) : Andy Choate, Christine Fahey (derrière, de gauche à droite) Jim Walker, Glenn Case et Bob Neufeld. Joe Grossi et Marcia Blanchette étaient absents

- Christine Fahey — directrice, BGIRPH
- Glenn Case — gestionnaire, Ingénierie du projet
- Jim Walker — gestionnaire, Affaires réglementaires
- Andrew Choate — gestionnaire, Planification, contrôle et opérations
- Bob Neufeld — gestionnaire, Relations avec les groupes d'intérêt et communications
- Joe Grossi — gestionnaire des principaux contrats du programme
- Marcia Blanchette — conseillère à la clientèle

Le BGIRPH est situé au 5, rue Mill Sud, à Port Hope. Le BGDRFA exerce toujours ses activités au 196 Toronto Road, à Port Hope, et il continuera d'assurer la prestation de programmes provisoires de gestion des déchets, notamment la surveillance environnementale, la surveillance de la construction et les lettres sur l'état radiologique.

Et après?

Bon nombre de résidents de Port Hope et de la région se demandent ce qui va se passer maintenant que la Commission canadienne de sûreté nucléaire a octroyé un permis pour le projet de Port Hope.

En quelques mots, beaucoup de choses vont se produire : la préparation pour la construction et le nettoyage, la surveillance environnementale, les travaux de réglementation et les consultations de la collectivité.

Glenn Case, gestionnaire des travaux d'ingénierie du projet, dit que, d'un point de vue technique, la majeure partie des activités entreprises dans le cadre du projet de Port Hope au cours des 18 à 24 prochains mois mettront l'accent sur l'établissement du calendrier, l'établissement des coûts, l'ingénierie et les appels d'offres nécessaires à la préparation de la phase de construction

suite à la page 6

La surveillance, le suivi et la réduction des effets du projet

Inspirons nous du passé, mais mettons l'accent sur l'avenir. C'est là l'un des messages qu'ont véhiculés des représentants de la collectivité qui ont assisté à un atelier organisé par l'IRPH en ce qui a trait à l'élaboration d'un plan qui orientera le projet de Port Hope de façon que les effets du projet sur l'environnement social et économique soient surveillés, suivis et réduits au minimum.

Ce plan fait suite à l'évaluation environnementale du projet de Port Hope. Il visera à réduire les effets du projet sur la vie dans la collectivité en mettant l'accent sur des domaines comme l'immobilier, la circulation et les services de transport, le tourisme et la culture. Il se penchera également sur les effets que pourrait avoir le projet sur l'utilisation des terres traditionnelles ainsi que les ressources patrimoniales et archéologiques.



Mark Peacock, de la société d'aménagement de la région de Ganaraska : « Nous nous sommes concentrés sur la transparence, la promotion et les facteurs économiques locaux. »

L'atelier du 23 septembre était le premier d'une série de séances organisées par le Groupe MMM, qui a été embauché par le BGIRPH pour élaborer le programme en sondant d'abord les résidents de la région. Selon les personnes qui ont participé à l'atelier, il faut poursuivre le dialogue et continuer d'assurer la transparence et de consulter la collectivité.

Dans le cadre d'autres ateliers, on demandera plus précisément aux citoyens de quelle façon les effets sur l'environnement social et économique seront suivis et signalés aux résidents de Port Hope et à d'autres intervenants. L'année prochaine, on concevra des plans semblables relativement au suivi et à la gestion des effets du projet sur l'environnement naturel.



Consultation des résidents



Suivi des tendances climatiques



Surveillance atmosphérique



Vérification des murs du port et des sédiments



Évaluation des effets sur les loisirs

Le suivi de l'évaluation environnementale aide à faire avancer le projet

Le travail du programme de suivi de l'évaluation environnementale consiste à confirmer les effets prévus par l'évaluation environnementale du projet de Port Hope sur l'environnement. Comme le projet approche de plus en plus de la phase de la construction, ce programme a déjà commencé.

Comme le montrent ces photos, les programmes de suivi permettront de mettre à jour les données de base sur tous les aspects de l'environnement, y compris la qualité de l'air, de l'eau, de l'eau souterraine, du sol, des sédiments et de la végétation. Les données recueillies grâce à la surveillance environnementale permettront d'évaluer les effets du projet sur la santé et la sécurité des travailleurs et du public.



Contrôle de la qualité des eaux de surface



Surveillance des répercussions sur la circulation

Actuellement, les responsables de l'Initiative de la région de Port Hope consultent la collectivité au sujet de plans de suivi pour surveiller les effets du projet sur son mode de vie (environnement socioéconomique). Voir l'article en page 3. Par la suite, les responsables du projet élaboreront des plans de suivi pour surveiller l'environnement physique (air, eau, sol, végétation et faune), y compris la santé et la sécurité humaines.

On mène actuellement des activités de suivi telles que la reconnaissance archéologique sur le site de la nouvelle installation, d'autres études sur le marais de Sculthorpe et d'autres activités désignées dans le Rapport d'étude.



Surveillance de la végétation et de la faune



Prévision des effets du projet sur le tourisme, le commerce et le divertissement



Prise en compte des ressources patrimoniales

Pour répondre à vos questions

Les entreprises locales pourront-elles tenter d'obtenir un contrat du gouvernement pour le projet de Port Hope?

Oui. Le BGIRPH gèrera les contrats relatifs à la conception et à la construction du projet de Port Hope, et les entreprises locales pourront soumissionner. Le 25 novembre, la Chambre de commerce de Port Hope, en collaboration avec le BGIRPH, a organisé un colloque destiné aux fournisseurs du Bureau des petites et moyennes entreprises (BPME). Il a été question de la façon dont les entreprises locales peuvent participer au projet et à d'autres contrats fédéraux. Au

cours des deux prochaines années, il y aura d'autres séances d'information à l'intention des entreprises et des entrepreneurs. Pour en savoir davantage sur les appels d'offres du gouvernement du Canada visant les petites et moyennes entreprises, communiquez avec le bureau du BPME de la région de l'Ontario (1 800 668 5378), visitez le site www.contratscanada.gc.ca et consultez régulièrement le site www.phai.ca pour vous tenir au courant.

Que fera-t-on pour empêcher que la poussière et d'autres contaminants ne se retrouvent dans l'air durant le nettoyage?

Pendant le nettoyage et le transport des déchets, il faudra prendre des mesures rigoureuses pour contenir la poussière. Les zones

d'excavation seront le plus petites possible, et on fera en sorte que les sols et les routes non asphaltées demeurent humides afin qu'il n'y ait pas de poussière. L'eau sera recueillie et traitée. De plus, on installera des clôtures et d'autres barrières là où ce sera nécessaire, et on suspendra les travaux si les conditions climatiques ne s'y prêtent pas. Pour assurer le transport des déchets en toute sécurité, on couvrira, on nettoiera et on contrôlera tous les camions avant qu'ils ne quittent les chantiers. Tout au long de la construction, on assurera la surveillance environnementale afin de déceler et d'évaluer toute variation de la qualité de l'air et on prendra des mesures rapides si cela s'impose.

Les autorités gouvernementales ont-elles mené suffisamment d'études sur la santé des résidents de Port Hope?

Au cours des dernières décennies, la santé des résidents de Port Hope a fait l'objet de nombreuses études. En avril 2009, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a publié son rapport de synthèse sur la santé, qui se penche sur les résultats de plus de 40 études environnementales et épidémiologiques concernant la santé des résidents de Port Hope. La Commission a conclu « que les activités de l'industrie nucléaire à Port Hope ne menacent pas la santé des résidents de cette collectivité ». On peut lire l'étude sur le site Web de la CCSN, à l'adresse suivante : www.suretenucleaire.gc.ca.



Et après? *suite de la page 3*

du projet. On préparera également la passation des pouvoirs relatifs à l'installation de gestion des déchets de Welcome existante, qui est actuellement exploitée par Cameco Corporation. C'est le gouvernement du Canada qui en assumera la responsabilité.

« Au cours des prochains mois, nous aurons beaucoup de pain sur la planche, annonce M. Case. Nous nous rapprocherons de plus en plus de notre but ultime, l'élimination et la gestion sécuritaire à long terme des déchets

historiques radioactifs de faible activité. »

Cet automne, nous planterons des arbres le long de la future route d'accès de Toronto Road jusqu'au site de la nouvelle installation, nous détruirons des immeubles désuets adjacents au 196 Toronto Road et nous attribuerons un contrat pour la conception détaillée de la nouvelle installation. Pour obtenir de l'information à jour sur les projets de Port Hope et de Port Granby, visitez le site Web de l'IRPH à l'adresse suivante : www.phai.ca.

Le Programme de PVBI travaille dans l'ombre

La grande majorité des maisons se vendent normalement à Port Hope. La plupart du temps, l'Initiative de la région de Port Hope ne semble pas avoir de répercussions dans ce domaine. Cependant, lorsqu'une propriété montre des signes d'un effet du projet, c'est là que le Programme de protection de la valeur des biens immobiliers (PVBI) peut aider.

Habituellement, les vendeurs ou les courtiers en immeubles communiquent avec le Programme de PVBI lorsqu'une propriété située près d'un site de nettoyage, de la future installation de gestion à long terme des déchets ou le long d'une route de transport utilisée dans le cadre du projet prend plus de temps à vendre que prévu. Le personnel du Programme de PVBI travaille en étroite collaboration avec les propriétaires en leur offrant des outils pour faciliter la vente et en les indemnisant s'ils vendent leur propriété moins cher que sa juste valeur marchande non touchée, c'est à dire le prix de vente de la propriété s'il n'y avait pas le projet de Port Hope.



En demandant une évaluation indépendante certifiée au nom du propriétaire, le Programme de PVBI peut confirmer que le prix de la propriété tient compte du marché. La valeur de l'évaluation donne également au propriétaire une bonne idée de l'indemnisation qu'il pourrait recevoir s'il présentait une demande au Programme de PVBI après avoir vendu sa maison.

On ne vend pas sa maison du jour au lendemain. Toutefois, le Programme de PVBI sait comment aider les propriétaires et les courtiers en immeubles à vendre une propriété. Si vous souhaitez en savoir davantage sur le Programme de PVBI, composez le 905 885 0291, ou visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.phai.ca.